

► *L'objectif est de définir des règles de bonne gouvernance, pouvant servir de modèle à une nouvelle architecture financière internationale. Pour les radicaux, cette nouvelle constitution financière pourrait s'articuler autour des propositions suivantes :*

1/ **Création d'une agence publique européenne de notation financière**, placée sous l'autorité de la Commission, et composée de délégués issus des autorités nationales type AMF. Son but serait de proposer une analyse fiable et totalement indépendante des valeurs présentes sur les marchés.

2/ **Homologation des produits financiers** : chaque année, l'agence publique européenne de notation financière publierait une liste de produits financiers réputés « sains ». Les institutions financières utilisant des produits financiers non homologués ne pourraient pas prétendre à la note maximale décernée par l'Agence publique européenne de notation financière.

3/ **Incitation, au niveau de l'Union européenne, à l'octroi d'avantages spécifiques aux investisseurs de long terme** sous forme : d'incitations fiscales par les Etats membres, de droits de vote ou de dividendes supplémentaires.

4/ **Obligation pour les banques européennes souhaitant bénéficier à l'avenir de la garantie des Etats de conserver une part prépondérante de leurs dividendes.**

5/ **Elaboration d'une « charte de la transparence financière »** pour lutter contre les paradis fiscaux sur le territoire de l'Union.

6/ **Possibilité pour l'Union européenne de recourir à l'emprunt** pour financer un plan de relance européen d'infrastructures.

7/ **Création d'une « taxe exceptionnelle sur les transactions financières »**, limitée dans le temps (3 à 6 mois), pour abonder un fonds stratégique européen destiné à consolider le capital de l'industrie européenne.

8/ **Ce fonds stratégique européen** aurait également pour mission **d'appuyer les mesures des plans de relance nationaux** présentant un intérêt communautaire.